

**Registre des Délibérations du 18 février 2016**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**Séance du 18 février 2016**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation : 15 février 2016

L'an deux mille seize et le 18 février 2016 le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 février 2016, s'est réuni à 18 heures 30 au lieu habituel des séances sous la présidence d'André BALANDREAU, Maire.

Présents : André BALANDREAU ; Olivier BARLET ; Yan BERNARD ; Laurence BERGER , Angélique BOUDOU ; Julie CHAUDESAIGUES ; Marylène DELMARRE ; Rémy MARGIELA , Jean-Louis LIOTAUD ; Agnès PETIT

Excusée : Séverine AMIC

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer sous la présidence d'André BALANDREAU, maire.

<b>Objet : Motion de soutien au dispositif EMALA et aux projets pédagogiques dans les Baronnie</b>
--

<b><u>Délibération n°2016/01</u></b>
--------------------------------------

Depuis plus de 30 ans maintenant, l'Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique des Baronnie sillonne les routes à la rencontre d'une vingtaine d'écoles de villages ruraux.

L'EMALA organise des regroupements d'écoles sur la zone est de la circonscription de Nyons, regroupements qui ont pour objectif de :

- Rompre l'isolement des classes rurales, tant au niveau des enfants que celui des enseignants ;
- Faire connaître aux enfants d'autres enfants qu'ils fréquenteront plus tard au collège ;
- Faire des activités différentes, avec des personnes différentes : autres enseignants, enseignant EMALA, intervenants extérieurs.

Ce dispositif concerne 20 écoles, soit 36 classes pour près de 600 élèves.

C'est une chance pour nos écoles rurales de pouvoir participer à ces rencontres et bénéficier de projets pédagogiques riches de culture et d'art !

La Municipalité de Les Pilles a été interpellée par les équipes enseignantes et l'Association « Les Ecoles de l'EMALA » sur la volonté du Conseil Départemental de la Drôme de ne plus soutenir le dispositif et plus largement l'ensemble des projets pédagogiques des écoles maternelles et primaires (classes découvertes, USEP...). En effet, la subvention Conseil Départemental, allouée jusqu'à présent pour financer les déplacements des élèves lors des rencontres et visites EMALA, est remise en question.

Convaincus de la nécessité de ces dispositifs, axés sur la découverte des Autres et de notre environnement,

Convaincus de l'importance de l'éducation en ces temps houleux pour permettre aux plus jeunes de se construire avec un maximum d'atouts,

**Registre des Délibérations du 18 février 2016  
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**Le Maire de Les Pilles et son Conseil Municipal DEMANDENT à l'unanimité au Président du Conseil Départemental :**

- De maintenir la subvention permettant la prise en charge des transports des rencontres et visites EMALA ;
  - De maintenir les subventions pour les projets éducatifs et pédagogiques type classes découvertes (séjours externes) et l'USEP.
- Et ce au titre de l'aide au territoire et par solidarité entre les Drômois et les territoires ruraux.

<b>Objet : Cession de terrain communal, parcelle B N°1127</b>	<b><u>Délibération n°2016/02</u></b>
---	--------------------------------------

Monsieur le Maire fait part de la division, effectuée par la SARL GEO-VENTOUX, 8 rue Edgar de Vernejoul 26110 NYONS, de la propriété sise sur la commune de LES PILLES B n°49 « Le village », pour cession d'une partie à M. FABRIS Frédéric.

M. le Maire propose à l'Assemblée de vendre à Monsieur FABRIS Frédérique, la parcelle :

SECTION	N°PLAN	ADRESSE	CONTENANCE HA A CA
B	1127	LE VILLAGE	00 01 10
		<b>surface totale</b>	<b>00ha01a10ca</b>

En effet, Frédéric Fabris possède une petite maison en ruine sur le côté gauche de la calade qu'il voudrait restaurer. Un mur sur un terrain de la mairie menace de s'écrouler et d'endommager cette maison. Il a proposé d'acquérir cette parcelle pour le restaurer. La vente se fera sur la base symbolique de 150 €. Monsieur le Maire, précise que cette parcelle est du rocher et que cet accord va dans le sens de l'intérêt de la commune.

M. le Maire précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage,...) sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, ayant ouï le Maire en son exposé, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DECIDE** de vendre à Monsieur FABRIS Frédéric la parcelle de terrain cadastrée B N°1127 ;

**DIT** que la superficie du terrain vendu est de 00ha01a10ca

**DIT** que le prix de vente est arrêté à 150 €, les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, de bornage, ...) étant à la charge de l'acquéreur ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

<b>Objet : Attribution d'une prestation de services : établissement des servitudes de passage</b>	<b><u>Délibération n°2016/03</u></b>
---	--------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle que le projet de construction du réseau public d'assainissement concernant la collecte et le traitement des effluents est bientôt terminé et que le tracé des canalisations d'assainissement s'est fait pour le moment à 45 reprises sur le domaine privé.

Durant les travaux, des autorisations de passages ont été établies par le département de la Drôme avec chacun des propriétaires.

**Registre des Délibérations du 18 février 2016**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Pour pérenniser la situation administrative de ces ouvrages et pour permettre à la commune d'en assurer l'exploitation, il convient désormais d'instituer des servitudes à titre réel et perpétuel et de les enregistrer aux hypothèques.

Pour ce faire, le département de la Drôme a lancé un marché de prestations de services pour l'établissement des servitudes de passage à bon de commande comprenant au minimum les 45 servitudes de passages.

Le maire propose d'attribuer le marché au candidat qui sera classé premier à l'issue du rapport d'analyse des offres que réalisera le département de la Drôme.

- Après délibération, le conseil **DECIDE** à l'unanimité d'attribuer le marché de prestation de services pour l'établissement des servitudes de passage au candidat qui sera classé premier à l'issue du rapport d'analyse des offres faites par le département de la Drôme.
- **AUTORISE** le département de la Drôme, au titre de son mandat d'assistant maître d'ouvrage à signer le marché de prestation de service pour l'établissement des servitudes de passage ainsi que toutes les pièces afférentes à son exécution.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces afférentes au dossier.
- **DIT** que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

Ainsi délibéré en séance,  
le 18 février 2016,  
Le Maire, André BALANDREAU

**Registre des Délibérations du 18 février 2016  
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 18 février 2016 à 18 h 30**

Présents : André BALANDREAU ; Olivier BARLET ; Yan BERNARD ; Laurence BERGER , Angélique BOUDOU ; Julie CHAUDESAIGUES ; Marylène DELMARRE ; Rémy MARGIELA , Jean-Louis LIOTAUD ; Agnès PETIT

Excusée : Séverine AMIC

Secrétaire de séance : Olivier BARLET

**Bilan du budget 2015 et débat d'orientation budgétaire 2016**

Olivier Barlet, adjoint en charge des budgets, indique au conseil ses conclusions suite à l'étude des comptes de la commune.

Le budget eau-assainissement étant à comptabilité séparée et autofinancé et ayant déjà fait l'objet d'un débat lors de la fixation du prix de l'eau assainie, il n'évoque ici que le budget communal.

**1) l'effort de 2015 :**

En 2015, la commune a beaucoup dépensé pour payer les travaux en cours, mais n'a pas encore reçu le solde des subventions, notamment la subvention CAF qui finance les travaux de la microcrèche qui n'est versée qu'une fois toutes les factures réunies et les travaux terminés et justifiés.

C'était prévu et nous savions que nous allions devoir compter sur "le bas de laine" de la commune, c'est-à-dire son fonds de roulement (l'avance de trésorerie nécessaire pour faire face aux dépenses du quotidien, les salaires, etc.).

Nous n'aurions pas pu le faire en temps normal sans passer par l'emprunt, mais les travaux d'assainissement font que nous avons une grosse avance de trésorerie si bien que le besoin d'emprunt n'est pas immédiat.

Mieux vaut en effet ne pas endetter davantage la commune pour ne pas grever les possibilités d'investissements futurs.

Cela nous permet d'étaler la prise en charge de ces travaux sur plusieurs années, sans devoir alourdir l'endettement de la commune et donc les amortissements qu'il faut prendre en charge chaque année.

Il nous faudra en 2016 et 2017 reconstituer le "bas de laine" (le bénéfice reporté) et donc ne pas lancer de grands projets, à moins que nous n'empruntions.

**2) le coût pour la commune des grands travaux en cours (après subventions et récupération de la TVA) :**

	prévisionnel		Réalisé 2015		2016		FCTVA 16,404 %	coût final pour la commune
	dépenses TTC	Subven- tions sur HT	payés TTC	reçu subven- tions	reste à payer TTC 2016	reste à recevoir subven- tions		
<b>mairie</b>	48 661	23 136	48 661	16 800	0	6 336	6 652	18 873
<b>salle associa- tions</b>	22 800	10 450	8 948	7 600	13 852	2 850	3 117	9 233
<b>Micro- crèche</b>	80 696	57 505	57 962	0	22 734	57 505	11 031	12 160
<b>accès crèche</b>	67 632	40 660	0	22 544	67 632	18 116	9 245	17 727
<b>total</b>	<b>219 789</b>	<b>131 751</b>	<b>115 571</b>	<b>46 944</b>	<b>104 218</b>	<b>84 807</b>	<b>30 045</b>	<b>57 993</b>

**Registre des Délibérations du 18 février 2016**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

On voit que pour près de 220 000 € de travaux, le coût pour la commune est de près de 58 000 € qu'il nous faut amortir sur trois ans (2014-2016).

Les subventions sont du département, de la CAF pour la microcrèche (80 % des travaux) et d'une généreuse réserve parlementaire de la sénatrice Marie-Pierre Monier (12 500 €) pour l'accès à la crèche.

Les trois chantiers encore en cours lancés durant cette mandature, d'un coût final de 39 120 € sur deux ans (2015-2016), sont entièrement autofinancés sans emprunt pour ne pas alourdir la dette de la commune.

**3) autres projets en cours ou à prévoir :**

Ces projets ne pourront être menés à bien en 2016 que si le budget de la commune le permet.

Actuellement prévus par le budget prévisionnel :

- Participation au chantier de protection contre les rochers pouvant se détacher de la crête dominant le village et située sur le territoire de Condorcet : 6000 € prévus en 2016.
- Restauration de trois vitaux de l'Eglise (entièrement financée pour moitié par subvention départementale et pour le solde par l'association Les Pilles, Histoire et patrimoine qui a sollicité le Lion's club de Nyons et des donateurs locaux) : 6000 €.
- Aménagement de mains courantes (rampes d'escalier) à l'Eglise pour l'accessibilité des handicapés : 3500 € HT.

Autres travaux engageant des dépenses extérieures :

- Coussins berlinois pour ralentir les entrées du village sur les routes venant de Châteauneuf et de Curnier : de l'ordre de 1000 € HT par coussin.
- Poursuite des travaux d'aménagement du Presbytère.
- Aménagement de la sortie de l'accès microcrèche sur la RD94 (ralentisseur plateau ? étude à faire. Conjointe avec sortie tunnel ?).
- Renforcement de l'éclairage sur le parking de la Jardinière.
- Chenaux des gouttières de l'Eglise : colliers à resserrer, morceaux à remplacer.
- Chaudière à granulés de bois pour le bâtiment municipal.

Travaux engageant des dépenses en petit équipement sans intervention d'une entreprise extérieure (réalisés par les employés communaux et/ou les habitants du village) :

- Aménagement du local du comité des fêtes et poursuite de l'aménagement du local associatif.
- Travaux d'aménagement de la voirie (place du Pont, Grande rue, etc. : bacs de fleurs, bancs, etc.).
- Aménagement d'un abri contre le soleil devant la buvette sur la place de l'Olivier.
- Eclairage de l'Eglise (néons à remplacer par projecteurs).
- Déplacement du monument aux morts.

**4) nos disponibilités financières :**

Le "bénéfice" du fonctionnement de la commune est de l'ordre de 48 000 € par an mais il faut y prélever le remboursement des emprunts (amortissement des investissements) : 21 850 € en 2015, 18 750 € en 2016.

On voit que la disponibilité est de l'ordre de 30 000 € par an mais des dépenses imprévues viennent toujours s'ajouter.

Ces 30 000 € annuels sont aux deux tiers sollicités par les grands chantiers en cours.

En 2016, nous pourrons donc payer la protection contre les rochers et les rampes

**Registre des Délibérations du 18 février 2016**  
**Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

d'escalier de l'Eglise (total 9 500 €), mais ne pourrons pas financer d'autres grands travaux. Une vente de terrains situés aux Ramières nous rapportera cependant 15 000 €.

Sachant qu'il nous faut reconstituer notre bas de laine, mieux vaut réserver d'éventuelles dépenses importantes tard dans l'année ou en 2017, quand nous pourrons mieux juger de l'évolution du budget et des dépenses imprévues. Et nous débrouiller en attendant pour l'aménagement du village avec les employés communaux et la participation des habitants.

**Débat d'orientation budgétaire :**

Les moyens manquant, le conseil se trouve dans l'impossibilité de planifier les travaux qui seraient à faire avec des dépenses extérieures, mais les garde en tête si une possibilité financière se dégageait, notamment par subvention.

Protection contre les chutes de rochers situés à la crête, sur la commune de Condorcet : les premiers avenants au coût des travaux ont été couverts par les subventions précédentes mais un surcoût de 15 000 € doit être assumé par les deux communes. Un compromis a été trouvé sur le chiffre de 6000 € pour la participation des Pilles, proche de la prise en charge en fonction du nombre d'habitants.

Pour les aménagements de voirie (signalisation et coussins berlinois, étude du carrefour avec l'accès à la microcrèche sur la RD94), un dossier va être déposé pour financement par les amendes de police (versement sur dossier aux communes d'une partie des amendes réalisées dans le département).

Les tables-bancs de pique-nique de la voie douce ont été installés sur le terrain d'étape et le chemin des Grands chênes : le conseil propose de mettre les mêmes sur la place St Denis et la place du pont. Se pose la question du financement : près de 500 € HT l'unité.

Marylène Delmarre présente le projet de déplacement du monument aux morts et les conseils de l'architecte de la Communauté de communes à cet égard. Accord général du conseil sur le projet qui permettrait une meilleure convivialité durant les cérémonies et une meilleure mise en avant de cet élément de mémoire.

Laurence Berger propose d'étudier un chemin en pente douce pour accéder à la rivière sous la place St Denis.

Place de l'Olivier : Olivier Barlet propose un chantier d'installation d'un abri contre le soleil devant la buvette du marché des producteurs. Rémy Margiela indique que la charrette a été disposée bien en vue et peinte en bleu, mais qu'il faut terminer de la peindre et en noir pour les ferrures. Un petit chantier collectif serait à prévoir.

Concernant l'aménagement des accès à l'intérieur du village (avant et après tunnel), le maire indique que la DDT est d'accord pour enlever les îlots pour les remplacer par des marquages au sol, et pour rogner l'angle de la Grande rue avec le tunnel pour permettre de tourner sans danger à droite dans le tunnel en sortant de la Grande rue, ce qui permet de mettre la Grande rue en sens unique dans le sens Est-Ouest.

Le local du comité des fêtes est abordé : il servira de local de rangement et ne nécessite donc pas de grands travaux (peinture et aménagement intérieur). Appel est lancé pour trouver des portes et fenêtres adaptées.

Accès microcrèche sur la RD94 : une étude est à faire en collaboration avec la DDT pour envisager un ralentissement des véhicules à cette entrée de village.

## **Registre des Délibérations du 18 février 2016 Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

Plantes pour le fleurissement du village : Rémy Margiela propose de faire en serre des semis pour des fleurs.

La question de l'arrosage est soulevée : la participation des habitants sera recherchée et une servitude des employés communaux organisée, notamment pour les espaces plantés hors habitations.

### **Employés communaux**

Le maire rappelle que l'arrêt maladie de Tristan Boudou et sa demande de rupture de son contrat de travail nous poussent à chercher un nouvel employé municipal pour le remplacer.

Le conseil se prononce, à l'unanimité moins Rémy Margiela, pour l'étude de ce remplacement et autorise le maire à procéder à l'embauche.

### **Organisation du marché des producteurs**

Suite aux difficultés rencontrées en 2015 pour rassembler les documents légaux, il sera demandé aux exposants de fournir les documents administratifs nécessaires avant le démarrage du marché, condition de leur participation.

Une réunion sera organisée avec les exposants pour préciser l'organisation du marché.

La référente sera Agnès Petit qui organisera la réunion et suivra les choses, secondée par Olivier Barlet.

#### *Buvette interassociative :*

L'association DECOR (activités Ensemble ici et Radio'live) propose de tenir la buvette / petite restauration et d'animer corrélativement un espace citoyen d'enregistrement d'émissions de radio (qui seront aussi l'occasion d'une formation d'animateurs radio) présentant les activités d'autres associations locales invitées.

L'association Les Pilles, Histoire et patrimoine est également intéressée par la tenue de la buvette.

Ces associations se concerteront pour se partager le travail.

### **Accès Grande rue et mise en sens unique, autorisation aménagement Grande rue**

Le maire indique qu'une concertation sur place a été organisée avec le directeur du service des routes pour aménager la sortie de la Grande rue et favoriser le tournant dans le tunnel. Cela autorise donc la mise en sens unique de la Grande rue comme l'a proposée la commission Voirie.

L'interdiction de stationner est maintenue dans la Grande rue le temps de faire les travaux adéquats et sera strictement contrôlée.

Le conseil autorise le maire à faire toutes les démarches correspondantes.

### **Achats groupés**

Avant de convoquer plus largement les habitants à participer, une réunion de préparation en a groupé quelques-uns pour développer une offre sur la commune et les communes avoisinantes. Fuel, gaz, granulés de bois, etc. sont concernés.

Le Maire clôt la séance à 23 h.

**Registre des Délibérations du 18 février 2016  
Conseil Municipal de la commune de LES PILLES**

**Feuille d'émargement**

SEANCE DU JEUDI 18 FEVRIER 2016 A 18H30

Numérotation des délibérations	Objet des délibérations
2016-01	<b>Motion de soutien au dispositif EMALA et aux projets pédagogiques dans les Baronnie</b>
2016-02	<b>Cession de terrain communal, parcelle B N°1127</b>
2016-03	<b>Attribution prestation services : Etablissement des servitudes de passage</b>

Les Conseillers :

<i>Absente</i> <i>Séverine AMIC</i>	<i>André BALANDREAU</i>	<i>Olivier BARLET</i>
<i>Laurence BERGER</i>	<i>Yann BERNARD</i>	<i>Angélique BOUDOU</i>
<i>Julie CHAUDESAIGUES</i>	<i>Marylène DELMARRE</i>	<i>Jean-Louis LIOTAUD</i>
<i>Rémy MARGIELA</i>	<i>Agnès PETIT</i>	